



# Déclaration intersyndicale CGT et FO au CHSCT de la DIR Ouest du 8 avril 2021

Si la crise sanitaire a de nouveau confirmé le rôle irremplaçable de la fonction publique et de ses agent·e·s, force est de constater que, pour l'essentiel et en dépit de discours qui se veulent rassurants, le pouvoir exécutif poursuit sa politique néfaste aux services publics.

Sur nombre d'enjeux fondamentaux, le gouvernement maintient un cap gravement préjudiciable à la fonction publique.

## **Cela se traduit notamment par :**

- La mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique, attentatoire à la démocratie sociale, porteuse d'accroissement de la précarité et, plus globalement, qui remet en cause le statut général ;
- Le maintien et même l'aggravation de restructurations lourdes de danger pour les missions de services publics ;
- La prolongation insupportable du gel de la valeur du point d'indice entraînant une perte de pouvoir d'achat inédite et un « rendez-vous salarial » dont la date, inconnue, semble s'éloigner chaque jour un peu plus ;
- Plus largement, des budgets 2022 qui se préparent sous le sceau de l'austérité avec, entre autres, de nouvelles suppressions d'emplois au programme...

## **Tout cela est absolument inacceptable !**

Voilà plusieurs années que la CGT et FO, que ce soit aux niveaux national et local, alertent activement sur la dégradation incessante de la santé des agents.

La situation sanitaire a accentué le malaise déjà bien ancré chez les personnels, qui vivent des surcharges de travail liées aux suppressions incessantes d'effectifs, avec une incertitude de leur avenir professionnel au sein de la DIR Ouest et de notre ministère.

Sans savoir de quelles compétences ni de quels effectifs nous aurons besoin demain, la « revue des missions » engagée résonne comme un énième plan social qui n'en porte pas encore le nom.

Devant la réponse apportée, consistant à supprimer 21 postes cette année à la DIR Ouest, sommes-nous seulement entendus ?

Aujourd'hui de nombreux collègues sont dans une situation de souffrance au travail, le travail de la commission de prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) avance, mais les conclusions suffiront-elles à mettre un arrêt à ces souffrances ?

Nous pensons malheureusement que la réponse sera négative, seuls des effectifs nécessaires à l'accomplissement de l'ensemble de nos missions dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité, permettront aux agents de retrouver un équilibre satisfaisant dans leur travail.

L'agression à coups de batte de baseball de notre collègue de la DIR Est cette semaine, alors qu'il salait seul, la nuit, n'aurait pas pu être empêché par une sous-commission RPS, alors que la présence d'un collègue à ces côtés aurait pu sûrement changer la donne. **C'est bien d'effectifs dont nous avons besoin !** D'ailleurs nous profitons de cette déclaration pour lui transmettre tout notre soutien.

La situation se dégrade, on le constate au niveau du Ministère, où depuis quelque temps, à chaque CHSCT-M, une minute de silence est observée suite au suicide d'un·e collègue. Combien d'actes tragiques vont être nécessaires avant une vraie prise de conscience et que de véritables actions soient mises en place ?

Nous, représentant·e·s du personnel au CHSCT de la DIR Ouest, ne l'acceptons plus !

Nous demandons :

- L'arrêt des suppressions d'emplois, la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de recrutement de fonctionnaires, la titularisation des agents non titulaires ;
- un moratoire sur les suppressions de postes et sur les réorganisations ;
- une étude d'impact obligatoire sur les conséquences des projets de réorganisations sur les conditions de travail des agents.

**Nous attendons une vraie prise de conscience, un engagement et une inflexion politique !**

Les agents sont un bien précieux dans la mise en œuvre des politiques publiques et la vie de nos territoires, nous exigeons donc un signal fort dès maintenant de votre part envers les personnels ! Nous vous rappelons que vous, **employeur**, êtes tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de votre personnel (article L. 4121-1 du Code du travail). **L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher.**

Nous ne souhaitons pas laisser penser que nous cautionnons la situation par notre participation à cette instance.

Nous vous demandons d'ajouter à l'ordre du jour de la reconduction de ce CHSCT **en point 4 (après le point sur la crise sanitaire)**, la présentation exhaustive des mesures que vous mettrez en œuvre à la DIR Ouest pour pallier la baisse d'effectif programmée.

Les représentants CGT et FO  
au CHSCT de la DIR Ouest